



Présence du HCR en 2012

Nombre de bureaux	6
Effectifs totaux	351
Internationaux	29
Nationaux	314
JEA	1
VNU	5
Autres	2

| Aperçu |

Faits marquants

- En mai 2012, les Gouvernements de l'Afghanistan, de la République islamique d'Iran et du Pakistan ont adopté une stratégie pluriannuelle de solutions pour les réfugiés afghans dont le but est de soutenir le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays hôtes.
- Ces trois pays et le HCR ont accepté de former un comité directeur quadripartite chargé de coordonner et de guider la mise en œuvre de la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans.
- Avec l'appui du HCR, le Ministère des réfugiés et du rapatriement a assuré une étroite coordination avec 12 des ministères de tutelle qui avaient convenu de donner la priorité au développement des zones où les retours sont nombreux par le biais du programme prioritaire national.
- Au total, 94 000 réfugiés ont regagné l'Afghanistan en 2012 dans le cadre du programme de rapatriement librement consenti du HCR. À ce titre, les rapatriés ont reçu des allocations pour couvrir le transport et leurs besoins initiaux après le retour, ainsi que des conseils en matière de santé, d'affaires juridiques et sociales. Des programmes les ont sensibilisés aux dangers des mines.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Département de la santé publique, au niveau du terrain, Département des réfugiés et du rapatriement au niveau du terrain, Ministère des Réfugiés et du Rapatriement

ONG :

Afghan Agency for Integrated Development, Afghan Community Rehabilitation Unit, Afghan General Help Coordination Office, Afghan Planning Agency, Afghan Public Welfare Organization, Afghan Society Relief and Care Organization, Afghan Unique Development Organization, Afghanistan Reconstruction and Planning Department, Afghanistan Rehabilitation and Education Programme, Agence d'aide à la coopération technique et au développement, Agency for Farming Support, Agency of Consultancy for Training, Alflah Institute of Higher Education, Ansari Rehabilitation Association for Afghanistan, Bureau de liaison du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Central Afghanistan Welfare Committee, Comité international de secours, Communication Development and Social Affairs Charity Organization, Conseil danois pour les réfugiés, Conseil norvégien pour les réfugiés, Cooperation Center for Afghanistan, Cooperation Centre for Afghanistan, Coordination of Humanitarian Assistance, Coordination of Rehabilitation and Development Services for Afghanistan, Development and Care Group, Development and Humanitarian Services for Afghanistan, Development of Afghan Women Organization, Engineering

Rehabilitation Association for Afghanistan, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Green Way Organization, Gruppo Volontariato Civile, Human Dignity Society, Human Resources Development Agency, Humanitarian Action for the People of Afghanistan, Humanitarian Organization for Local Development, InterSoS - Italie, Justice and Civil Society Support Organization, Mediothek Afghanistan, New Consultancy and Relief Organization, Norwegian Project Office-Rural Rehabilitation Association for Afghanistan, Organization for Relief Development, Organization of Human Welfare, Reconstruction and Social Services for Afghanistan Organization, Sanayee Development Organization, Shafaq Reconstruction Organization, Social Service Organization for Afghan Returnees, United Methodist Committee on Relief, Voluntary Association for the Rehabilitation of Afghanistan, Warchild Royaume-Uni, Watan Social and Technical Services Association

Autres :

OIT, Université de Maastricht

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Ministère de l'Eau et de l'Agriculture, Ministère de la Condition féminine, Ministère de la Justice, Ministère de la Planification urbaine et du Développement, Ministère des Affaires étrangères, Ministère du Travail et des Affaires sociales

Autres :

OIM, PAM, PNUD, UNICEF

- En Afghanistan, le HCR a commandité trois enquêtes en 2012 qui ont évalué l'orientation stratégique actuelle de l'Organisation afin de faciliter une optique plus axée sur les résultats pour 2013 et au-delà.
- Le Gouvernement afghan, avec le soutien du HCR, a accepté de définir une politique nationale relative aux déplacés internes visant à prévenir les déplacements, répondre aux

besoins et fournir des solutions durables à long terme aux personnes déplacées.

- Fin 2012, le Ministère des réfugiés et du rapatriement avait achevé un projet de loi sur les réfugiés pour l'Afghanistan, comme il s'y était engagé en 2011. Le HCR a collaboré étroitement avec le Ministère sur ce projet.

Personnes relevant de la compétence du HCR

En 2012, les principales populations relevant de la compétence du HCR étaient des Afghans récemment rentrés dans leur pays (principalement depuis le Pakistan et la République islamique d'Iran) et des déplacés internes qui avaient fui de chez eux ces dernières décennies en raison de la situation de sécurité précaire dans le pays.

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Pays divers	80	80	40	27
Assimilés réfugiés	Pays divers	16 100	16 100	50	58
Demandeurs d'asile	Pays divers	50	50	45	73
Déplacés internes	Afghanistan	486 300	486 300	47	44
Déplacés de retour y compris assimilés déplacés	Afghanistan	18 800	-	47	44
Autres personnes relevant de la compétence du HCR	Rapatriés afghans relevant de la compétence du HCR	879 400	879 400	49	56
Réfugiés rapatriés ¹	Pakistan	83 400	80 000	50	58
	République islamique d'Iran	15 000	15 000	50	58
	Pays divers	150	100	50	58
Total		1 499 280	1 477 030		

¹ La ventilation démographique concerne l'ensemble des réfugiés afghans rapatriés, soit 98 550 personnes.

| Rapport sur les résultats de 2012 |

Réalisations et impact

Environnement de protection favorable

- Une aide juridique a été apportée aux réfugiés rapatriés et aux déplacés internes par le biais du Projet d'information, de conseil et d'aide juridique qui a permis d'enregistrer plus de 2 200 cas en 2012, dont 800 ont été totalement résolus. Le réseau du Projet s'est centré sur la réintégration, les conflits de propriété et le droit familial.
- Le HCR a reconnu un total de 75 réfugiés alors que 51 demandeurs d'asile vivent en Afghanistan, ainsi que près de 16 200 individus qui se trouvent dans une situation assimilable à celle des réfugiés.
- Trois réfugiés ont été réinstallés et quatre demandes de réinstallation ont été envoyées en 2012.
- Le HCR a fourni des informations et des conseils juridiques sur les procédures de détermination du statut de réfugié à 270 Afghans. Les individus dans une situation assimilable à celle des réfugiés vivent principalement dans les provinces de Nangarhar et Kunar. Beaucoup cherchent à obtenir

l'autorisation de rester en Afghanistan jusqu'à ce qu'ils puissent revenir dans leur lieu d'origine, et ils ont besoin d'un abri et d'une assistance.

- Le HCR et l'OIM ont achevé une étude des migrations mixtes qui a identifié plusieurs catégories de personnes participant à des mouvements à l'intérieur de l'Afghanistan et à partir de ce pays, ainsi que les enjeux spécifiques de la protection pour différents groupes déplacés.
- Un mémorandum d'accord prévu entre le Ministère des réfugiés et du rapatriement et le Ministère de la santé publique envisage de permettre aux demandeurs d'asile et aux réfugiés d'avoir accès aux services nationaux.
- Les procédures opérationnelles standard d'accès humanitaire ont été révisées en préparation de l'actualisation de la carte sur l'accès humanitaire en 2013.
- Plus de 25 séances de formation sur la protection des déplacés internes et sur l'intervention, la coordination, le suivi et la gestion des données qui se rapportent à ces populations ont été menées au bénéfice des autorités locales, notamment le Département des réfugiés et du rapatriement, des ONG et des institutions des Nations Unies.

Processus de protection et documents adéquats

- Alors que le HCR a répondu aux déplacements provoqués par le conflit avec une assistance d'urgence immédiate, il a commencé à se centrer davantage sur des interventions propres à faciliter les solutions durables, en particulier pour le retour des déplacés internes, et pour créer un environnement propice à l'intégration locale.
- Le HCR a renforcé sa capacité de surveillance, grâce à des partenariats avec des ONG afghanes, et il a sélectionné des partenaires pour l'aider à évaluer les mouvements des déplacés internes dans les zones frontalières avec le Pakistan. Les informations recueillies par le biais des ONG est saisie dans une plateforme de base de données en temps réel (appelée PMT, de l'anglais *Population Movement Tracking*). Cette plateforme permet de surveiller l'ampleur des mouvements et leurs causes, et indique les besoins en protection et assistance des déplacés internes. Un nettoyage des données réalisé en 2012 a analysé le nombre de déplacés internes, tout en révisant aussi le questionnaire et la base de données de la PMT.

Besoins de base et services essentiels

- Le HCR a fourni un total de 550 abris d'urgence aux déplacés internes et aux déplacés de retour, dont 400 à Kandahar (région du sud) et 150 à Jalalabad (région orientale), alors que fin 2012, 1 000 autres abris étaient en construction pour les déplacés rapatriés dans le sud. Les abris composés d'une seule pièce sont encore jugés adaptés par le module des articles non alimentaires et des abris car la législation afghane considère les abris à deux pièces comme une structure permanente, qui ne pourrait pas être construite comme solution temporaire.
- Fin 2012, 3 100 individus avec des besoins spécifiques ont été identifiés et leurs besoins évalués. Près de 52 pour cent d'entre eux étaient des réfugiés rapatriés et 19 pour cent des déplacés internes. Des 3 100 cas évalués, 2 200 ont reçu une assistance et quelque 1 400 autres ont bénéficié d'une aide en espèces, principalement pour lancer de petites entreprises ou payer l'assistance médicale.
- Le HCR a organisé une campagne de préparation à l'hiver qui a ciblé près de 20 000 familles rapatriées afghanes vulnérables (118 000 individus), notamment des déplacés internes, des rapatriés et des personnes démunies de tout, vivant dans des zones d'installation informelles.
- Près de 246 000 personnes déplacées par le conflit ont reçu des colis d'articles non alimentaires contenant au minimum six couvertures, une toile plastique, deux jerrycans, une bouteille de gaz de cuisine, un ensemble d'ustensiles de cuisine et un seau en plastique.
- Pour les déplacés internes, les activités rémunératrices se sont centrées sur le travail payé en espèces afin de fournir une solution temporaire au problème des revenus que connaissent les familles. Les projets du HCR en matière de moyens d'existence et de travail rémunéré en espèces ont ciblé 2 660 ménages de déplacés internes, soit près de 16 000 déplacés internes individuels. De plus, 3 800 autres familles de déplacés internes ont bénéficié de programmes de formation professionnelle visant les hommes aussi bien que les femmes.

- Quelque 4 300 familles déplacées internes (26 000 individus) ont bénéficié de projets d'alimentation en eau du HCR dans l'ensemble de l'Afghanistan. Les activités incluaient la construction de puits et de points d'eau ainsi que la remise en état des canaux.

Solutions durables

- Plus de 94 000 Afghans sont rentrés chez eux volontairement avec l'aide du HCR, quelque 79 000 depuis le Pakistan, 15 000 depuis la République islamique d'Iran et 86 de pays non voisins comme l'Inde et la Fédération de Russie. Chaque réfugié rapatrié a reçu une allocation de rapatriement librement consenti après confirmation de son identité dans l'un des cinq centres d'encaissement.
- En 2012, le HCR et d'autres membres du module des articles non alimentaires et des abris ont dispensé collectivement une assistance d'urgence aux quelque 90 000 déplacés internes déracinés par le conflit. Le HCR a continué de faciliter le retour des déplacés internes en leur distribuant des lots d'abris et en leur proposant des possibilités de gagner leur vie.
- Trois réfugiés sont partis pour être réinstallés alors que quatre demandes de réinstallation étaient présentées.
- Le HCR et le Ministère des réfugiés et du rapatriement a assuré une étroite coordination avec les 12 ministères de tutelle qui avaient accepté de donner la priorité au développement des zones où les retours sont nombreux par le biais des programmes prioritaires nationaux.
- Les discussions avec le Coordonnateur résident qui ont commencé fin 2012 étudieront les moyens d'intégrer la stratégie de solutions pour les réfugiés afghans avec l'initiative du Secrétaire général sur des solutions durables pour les déplacés internes et les réfugiés rapatriés.

Appui à la logistique et aux opérations

- Par le biais de son partenaire d'exécution, le Conseil danois pour les réfugiés, le HCR a couvert la gestion de tout le stock, ainsi que le transport des biens depuis l'entrepôt central de Kaboul vers les sites sur le terrain.

Évaluation des résultats

Compte tenu de la tendance générale à l'urbanisation dans le pays, la plupart des déplacés internes et des rapatriés ne regagnent pas leur zone d'origine, préférant plutôt rester dans des zones urbaines ou semi-urbaines où les services essentiels, notamment le logement, les écoles, les hôpitaux et les moyens d'existence, sont d'un accès plus aisé. En 2013, le HCR s'attachera plus activement à porter assistance aux bénéficiaires en milieu urbain.

En 2012, des efforts ont été faits pour prévenir la violence à l'égard des femmes, des filles et des garçons. Davantage d'activités de ce type, qui tiennent compte des sensibilités culturelles, seront intégrées dans les projets en 2013.

La priorité du travail du HCR en Afghanistan demeurera la protection et l'assistance des réfugiés et des personnes déplacées, puisque le nombre de ces deux groupes devrait augmenter en raison du manque général de sécurité dans le pays.

Rapatriés

Suite à une « poussée » du fait de l'assistance accrue prodiguée aux réfugiés choisissant de revenir du Pakistan, le rythme des rapatriements librement consentis n'a pas ralenti pendant les premiers mois de l'hiver d'octobre à décembre 2012. Près de 20 500 rapatriés ont bénéficié d'une assistance supplémentaire et sont rentrés volontairement pendant les trois derniers mois de l'année. Le chiffre de 94 000 retours en 2012 représente une augmentation de plus de 21 000 personnes, en comparaison avec 2011.

Le Ministère des réfugiés et du rapatriement et le HCR avaient prévu de réaliser des activités pilotes dans 22 des 48 importantes zones de retour identifiées conjointement. Néanmoins, les restrictions n'ont permis de cibler des projets que dans 12 zones prioritaires accueillant beaucoup de retours en 2012. Les projets fournissaient un accès élargi aux services essentiels, notamment les soins de santé, l'éducation, les moyens d'existence et la formation professionnelle, des emplois rémunérés en espèces et la mobilisation communautaire, qui ont bénéficié directement à 156 000 rapatriés afghans et membres des communautés hôtes. Dans le cadre du programme, près de 1 900 abris (à deux pièces, plus nécessaire de réparation) ont été construits pour les réfugiés rapatriés et 100 autres abris ont été fournis aux familles locales vulnérables.

Le HCR renforcera son plaidoyer auprès du Gouvernement et de ses partenaires du développement pour veiller à ce que les rapatriés bénéficient d'activités de développement, ce qui rendra leur retour durable. Le HCR et l'OIT ont entrepris une évaluation des moyens d'existence dans 22 importantes zones de retour. Les résultats préliminaires ont été transmis aux partenaires gouvernementaux et le rapport final est actuellement en cours d'examen. La lettre d'intention signée avec le PNUD et l'OIT fournira aussi certainement une plateforme pour une coopération plus étroite et une programmation commune.

Déplacés internes

Le HCR a modifié sa priorité en faveur du retour des déplacés internes et de la création d'environnements propices à l'intégration locale, tout en maintenant sa capacité d'intervention en cas d'urgence. En sa qualité de chef de file du module de la protection, des abris et des articles non alimentaires, le HCR coordonne les activités avec tous les partenaires.

Besoins non satisfaits

- Le HCR n'a pas pu fournir d'articles non alimentaires ciblés à toutes les familles et tous les individus présentant des besoins spéciaux, notamment les femmes et enfants à risque.
- Le HCR n'a pu intervenir que dans 12 des 22 zones prioritaires accueillant un grand nombre de rapatriés afghans. Par conséquent, il ne lui a été possible d'atteindre que quelque 100 000 rapatriés dans les dix zones pilotes restantes.
- Près de 200 000 déplacés internes n'ont pu bénéficier des interventions du HCR.
- Le HCR a été en mesure de mettre en œuvre des projets visant à améliorer l'infrastructure, les moyens d'existence et le logement des rapatriés seulement dans 12 des 48 sites prévus.

Contraintes

La faible capacité d'absorption des centres urbains naissants dans les provinces les plus reculées de l'Afghanistan et les défis que doit relever la communauté humanitaire pour répondre aux besoins globaux, essentiellement du fait de l'accès limité, ont conduit à des déplacements secondaires dans d'autres parties de la région ou du pays. Le conflit armé ou les violations des droits de l'homme ont, dans certains cas, été aggravés par l'insécurité alimentaire, les catastrophes naturelles et les guerres tribales.

L'espace de l'action humanitaire en Afghanistan est gravement restreint. De vastes régions du pays sont classées comme environnements hostiles, inaccessibles à la plupart des institutions. Beaucoup de personnes relevant de la compétence du HCR ne sont pas en mesure de regagner leur village d'origine car elles n'ont pas les moyens financiers de reconstruire leurs propriétés endommagées. Bien que les déplacés internes et d'autres civils aient le droit de récupérer leur bien ou de recevoir une indemnité pour leurs pertes, ce droit a été maintes fois violé. Les différends sur les terres et les propriétés sont une autre préoccupation que connaissent les personnes déplacées à leur retour chez elles.

Le risque de recrutement forcé dans le conflit armé s'accroît pour les enfants pendant les déplacements car ils sont souvent privés de la protection de leur communauté ou des structures familiales. La réintégration durable se heurte à des obstacles, par exemple l'insuffisance des infrastructures, le manque de ressources naturelles et de possibilités d'emploi dans les lieux d'origine. En fait, les personnes relevant de la compétence du HCR citent le manque de droits économiques et sociaux comme le principal écueil au retour et à la réintégration, avant même les problèmes de sécurité et de justice.

Une menace non négligeable pour la protection qu'il faudra surmonter est la faiblesse des structures étatiques officielles de l'autorité au niveau régional, ainsi qu'en témoigne la progression de la gouvernance parallèle des talibans dans plusieurs régions du pays. Les besoins de développement rendent de plus en plus difficile pour le HCR de mobiliser des ressources suffisantes pour aider les réfugiés rapatriés.

Collaboration avec les partenaires

Le Ministère des réfugiés et du rapatriement et ses départements provinciaux sont demeurés les principaux interlocuteurs institutionnels du HCR pour le rapatriement, le retour durable et les déplacés internes. Des fonctionnaires du Ministère sont présents dans les cinq centres de rapatriement librement consenti en Afghanistan où ils jouent un rôle actif pour sélectionner et aider les plus vulnérables et où ils participent à la définition des politiques et la mise en œuvre des activités de réintégration durable des réfugiés. Le HCR et le Ministère travaillent avec d'autres ministères compétents, tels que ceux qui couvrent le redressement et le développement rural, l'éducation, la santé publique, l'agriculture et l'eau.

Un engagement plus actif d'autres partenaires clés a été recherché, en particulier avec le Ministère du redressement et du développement rural.

Le HCR collabore avec d'autres institutions des Nations Unies pour mettre au point des programmes conjoints taillés sur

mesure afin de mobiliser des ressources. Les programmes communs stimulent la coordination entre les institutions des Nations Unies et autres partenaires clés, mais ils encouragent aussi les acteurs du développement à entreprendre des projets. Dans son rôle comme chef de file des modules de la protection, et des abris d'urgence et des articles non alimentaires, et coprésident des équipes spéciales nationales et régionales sur les déplacés internes, le HCR a appuyé une meilleure coordination des activités interinstitutions à Kaboul et dans les régions. Il continue de travailler en étroite liaison avec l'OCHA et l'OIM, en sa qualité d'institution désignée pour la coordination des déplacements induits par les catastrophes naturelles, l'assistance aux expulsés vulnérables et les questions de migration.

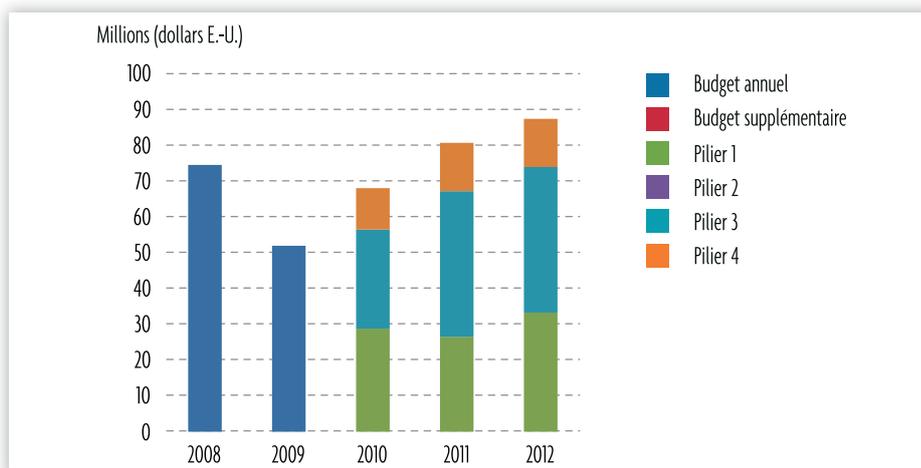
En 2012, les contributions du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires ont permis au HCR de fournir des trousseaux de préparation à l'hiver à titre de mesure préventive contre les rudes hivers afghans, comme celui qui a été enregistré en 2011-2012.

| Informations financières |

Dépenses en Afghanistan | 2008-2012

En 2012, les besoins financiers du HCR se sont élevés à près de 139,7 millions de dollars E.-U. et le niveau de financement a permis à l'opération de dépenser 87,3 millions de dollars E.-U. Le rythme relativement rapide des rapatriements et la nécessité de répondre à un nombre croissant de déplacés internes ont aidé à recueillir des fonds.

Les principaux donateurs ont apprécié l'impact de l'opération de soutien des réfugiés afghans rapatriés avec des mesures de protection et de réintégration dans le pays. Ils se sont aussi félicités des efforts pour prodiguer un appui aux déplacés internes, avec des activités de protection adaptées, une assistance matérielle, un plaidoyer et des interventions d'urgence.



Pourtant, le HCR et les acteurs du développement doivent redoubler d'efforts pour accroître les moyens d'existence, améliorer les services et lutter contre la pauvreté en Afghanistan. La mobilisation conjointe de ressources par le Gouvernement, le HCR et les partenaires du développement dans la perspective des résultats de la stratégie de solutions est impérative pour garantir un impact appréciable.

Budget, revenus et dépenses en Afghanistan | Dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
BUDGET FINAL	43 425 747	77 616 776	18 622 582	139 665 105
Revenus issus des contributions ¹	19 613 567	24 877 236	8 116 435	52 607 237
Autres fonds disponibles / ajustements / transferts	13 652 015	15 786 846	5 317 418	34 756 279
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	33 265 582	40 664 082	13 433 853	87 363 517

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
VENTILATION DES DÉPENSES				
<i>Environnement de protection favorable</i>				
Droit et politique générale	0	0	910 559	910 559
Accès à l'assistance juridique et recours	0	3 065 555	490 040	3 555 595
Sous-total	0	3 065 555	1 400 599	4 466 154
<i>Processus de protection et documents adéquats</i>				
Enregistrement et établissement de profils	0	0	376 458	376 458
Procédures de détermination du statut	604 418	0	0	604 418
Sous-total	604 418	0	376 458	980 876
<i>Sécurité face à la violence et à l'exploitation</i>				
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle (prévention et réponse)	0	367 993	0	367 993
Liberté de mouvement et réduction des risques de détention	302 209	0	0	302 209
Sous-total	302 209	367 993	0	670 201
<i>Besoins de base et services essentiels</i>				
Santé	1 531 119	484 925	337 141	2 353 185
Eau	0	1 754 290	1 057 465	2 811 755
Assainissement et hygiène	0	523 614	188 229	711 843
Abris et infrastructure	0	10 095 793	1 349 520	11 445 313
Articles ménagers de base	309 922	2 561 240	962 337	3 833 500
Éducation	0	2 243 437	0	2 243 437
Sous-total	1 841 041	17 663 298	3 894 693	23 399 033
<i>Autonomisation et autogestion communautaires</i>				
Autosuffisance et moyens d'existence	0	4 951 815	2 882 014	7 833 828
Sous-total	0	4 951 815	2 882 014	7 833 828
<i>Solutions durables</i>				
Retour volontaire	19 642 439	519 097	229 881	20 391 417
Réintégration	302 716	3 130 794	856 993	4 290 503
Intégration	302 209	0	0	302 209
Réinstallation	458 286	0	0	458 286
Sous-total	20 705 650	3 649 891	1 086 874	25 442 415
<i>Direction, coordination et partenariats</i>				
Coordination et partenariats	0	733 936	376 458	1 110 394
Gestion de l'urgence	0	0	752 916	752 916
Relations avec les donateurs et mobilisation des ressources	2 497 421	2 201 807	1 129 375	5 828 603
Sous-total	2 497 421	2 935 743	2 258 750	7 691 913
<i>Appui à la logistique et aux opérations</i>				
Logistique et chaîne d'approvisionnement	6 272 480	0	0	6 272 480
Gestion des opérations, coordination et appui	181	2 229 336	0	2 229 517
Sous-total	6 272 661	2 229 336	0	8 501 996
Versements aux partenaires d'exécution	1 042 182	5 800 452	1 534 464	8 377 099
Total	33 265 580	40 664 082	13 433 853	87 363 515

Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirect prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.